

## FORMATION

Mercredi 3 septembre de 9h30 à 13h en présentiel

# Réserve électorale

## Règles et comportements à adopter

### OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de faire comprendre les règles et comportements à adopter durant la période de réserve et la période pré-électorale. Les participants sauront communiquer conformément aux obligations électorales, distinguer les dépenses institutionnelles de celles du compte de campagne, et mieux anticiper les risques associés.

### INTERVENANTE



**Virginie PAQUIEN,**

**Directrice Générale des Services, Vienne Condrieu agglomération**

Virginie Paquien dirige actuellement les services de la communauté d'agglomération de Vienne Condrieu. Elle a été directrice générale des services au SYDER, dans les départements du Gard et du Rhône, ainsi qu'à Caluire-et-Cuire. Elle a également travaillé à Mâcon, Montréal-la-Cluse et Coulanges-lès-Nevers, et présidé le jury administrateur territorial du CNFPT. Administrateur territorial, elle est experte des enjeux juridiques, financiers et managériaux des collectivités.

### FORMAT

Cette formation se déroule sur une demi-journée le mercredi 3 septembre 2025 à Paris (Opéra) de 9h30 à 13h :

9h30 : Accueil des participants

10h : Début de la formation

13h00 : Fin de la formation

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Essentiellement organisée autour d'exercices pratiques, elle est basée sur une pédagogie active et concrète, basée sur l'expérience de terrain de la formatrice. Les apports théoriques sont immédiatement suivis d'exercices pratiques, de vidéos, de mise en situation et de jeux.

### PREREQUIS ET EVALUATION

Pas de prérequis. Une évaluation est réalisée en fin de formation (mises en situation).

### CONDITIONS TARIFAIRES

Le montant de la demi-journée de formation est de 280 euros TTC par participant pour la demi-journée de formation. La formation peut être prise en charge par votre DIF élu (Mon Compte Elu) ou par votre collectivité. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Ce tarif comprend l'intégralité des frais de la formation, l'accueil-café est inclus.

## PROGRAMME

---

### ■ La communication en période préélectorale

Les grands principes de la communication en période préélectorale  
Le régime de l'interdiction de la communication publique  
Les sanctions prévues en cas de non-respect de la loi et les impacts  
Les règles concernant la presse, les publicités commerciales, l'affichage électoral, les réunions publiques et autres consultations / concertations  
Les cérémonies de vœux 2025/2026  
L'utilisation des numéros de téléphone et du site internet  
Les réseaux sociaux

### ■ La gestion des affaires courantes pendant la période préélectorale et ses implications concrètes

En matière de commande publique (marchés publics et DSP)  
En matière de ressources humaines (recrutements,...)  
En matière financière (PPI et préparation budgétaire)

### ■ La période de réserve et l'expression des agents publics

Distinction entre le principe de neutralité et la liberté d'expression et de penser  
Cas des agents candidats aux élections  
Les agents face à l'expression sur les réseaux sociaux

### ■ Une période pour anticiper et préparer la suite

Anticiper tout ce qui relève des séances d'installations des conseils (désignations internes et dans les organismes externes,...)  
Budget et plan de mandat  
Anticiper les formations des nouveaux élus et l'acculturation aux dossiers

## EXERCICES PRATIQUES

**Travail de mise en situation autour d'exemples concrets**

**Travail par petits groupes, sous forme d'ateliers**

## Bulletin d'inscription

### RESERVE ELECTORALE : REGLES ET COMPORTEMENTS A ADOPTER

**MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025**

**9H30-13H00**

Nom .....  
Prénom .....  
Fonction .....  
Email .....  
Ligne directe .....  
Mobile .....

Organisme .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....

Formation financée par :

- ☐ la collectivité
- ☐ le DIF Elus via Mon compte élu (11 jours ouvrés avant la date de début de formation)
- ☐ Organisme

☐ Vous souhaitez porter à notre connaissance une situation de handicap qui nécessite une adaptation de la formation.

**Le montant de la demi-journée de formation est de 280 euros TTC par participant.**

### INSCRIPTION A RETOURNER A :

**Eléonore Carpentier**

Mercure local - Groupe Mercure  
18, avenue de l'Opéra - 75001 Paris  
eleonore.carpentier@mercurelocal.fr  
01 42 60 69 48 - 06.82.91.37.24

Mercure local est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation de élus locaux et certifié Qualiopi